

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 27 JUIN 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept juin à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27Présents : 18
Pouvoir : 3
Absents : 6

Date de la convocation : 20/06/2019

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BIANCO Lydie, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, RENAUD Didier, Bruno SULLI.**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

Thierry BEUROIS représenté par JF FRAUDEAU

Jacqueline LAGARNAUDIE représentée par C LECOQ
Freddy ROYER représenté par D GAUTHIER**ABSENTS** : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, BRUNIER Maud, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT Charly, PHELIPPEAU Gilles,**Secrétaire de séance** : Malika ERRAÏSS**DELIBÉRATION N° 121****RAPPORTEUR : Bruno MASSONNEAU****OBJET : AMENAGEMENT AIRE DE JEUX – DEMANDE DE SUBVENTION
(CONTRAT DE RURALITE - DSIL)**

Les membres du conseil municipal sont informés que les services municipaux ont réalisé **un état des lieux complet des aires de jeux** existantes sur la commune. La plupart des **équipements sont vétustes**.

Le diagnostic de territoire a par ailleurs permis d'établir le constat que les jeux sont éparpillés, ne sont pas toujours situés là où ils devraient l'être et ne sont pas toujours adaptés à l'âge des enfants. Certaines zones de la commune en sont dépourvues.

Au delà de la maintenance indispensable sur les jeux existants qui va être réalisée, l'objectif opérationnel du projet est de **créer des aires de jeux et de loisirs adaptées à tous les âges et réparties sur le territoire, moins nombreuses mais mieux équipées**.

Le projet "aire de jeux 2019" consiste donc à **créer une aire de jeux au niveau du village de Chézelles** qui se trouve très éloigné des aires de jeux existantes. Le besoin de jeux pour enfants a clairement été identifié pour cette rive du Clain. Le projet comprend donc :

- La préparation du terrain destiné à accueillir l'aire de jeux
- L'achat d'équipements / structures pour tout âge
- L'implantation des équipements

Le projet s'adresse à tout public, particulièrement aux familles mais aussi aux assistantes maternelles.

Le montant estimatif des travaux est de 12 500,00 € HT.

Dans le cadre de son contrat de ruralité avec la CAGC, l'Etat peut subventionner ce type de travaux au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) .

Le plan de financement est le suivant :

- Contrat de ruralité (30%) , soit :	3.750,00 €
- Fonds propres (70%), soit :	8.750,00 €

Total 12.500,00 €

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver la création de cette aire de jeux à Chézelles ainsi que le plan de financement tels que présentés et de solliciter la subvention auprès de l'État.

VU le contrat de ruralité 2017-2020 de Grand Châtelleraut,

Considérant le besoin de créer une aire de jeux à Chézelles,

Considérant le coût estimatif des travaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** la création d'une aire de jeux à Chézelles pour un montant de 12 500 € HT ;
- **approuve** le plan de financement ci-dessus permettant à Mme la Maire de déposer la demande de subvention ;
- **décide** pour cette réalisation de solliciter une subvention dans le cadre du contrat de ruralité,
- **charge** Mme la maire des démarches nécessaires à cet effet et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces se rapportant à ce dossier

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le : **03 JUL. 2019**
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le **03 JUL. 2019**

